

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 janvier 2017

ADAPTATION DU CODE MINIER AU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 4382)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 179

présenté par
M. Chanteguet

ARTICLE 1ER BIS

À la première phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« mentionnés par le »

les mots :

« prévus au ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.